

Conseil Municipal n°7

Séance du 6 Juillet 2021 à 19 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,
Date de convocation : 01/07/2021

Personnes présentes : 13/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Valérie GUILLAUME -Isabelle BRUNEL (arrivée en cours de conseil).

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents excusés : Julien DELHEUR, Sandrine MARECHET

Le Maire annonce un ajout à l'ordre du jour :

Fonds de concours voirie 2020

1- Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte-rendu. Les 3 remarques ont été prises en considération et seront modifiées sur le compte-rendu.

Approuvé à 12 voix sur 12 voix

2- Droit de préemption urbain

M le Maire rappelle :

La réception de deux dossiers de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçus en mairie. Ces dossiers concernent les parcelles suivantes :

➤ **Un bien situé 5 rue des Bessonnes**

Référence cadastrale :

Section A 533 00ha 02a20ca 220 m2

Achat à la hauteur de 245 000 €

➤ **Un bien situé 1044 route de Margerie**

Référence cadastrale :

Section C 1774 00ha 20 a 17 ca. 2 017 m2

Achat à la hauteur de 190 000 €

Pour information les droits de mutation se font sur tout Loire Forez et non sur la commune seule.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de ces propriétés.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'opposer à ces ventes.

Approuvé à 12 voix sur 12.

3- Décision modificative n°2

M le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances :

M. Didier MASSACRIER propose en section de fonctionnement et en section d'investissement la décision n° 2 suivante :

Recettes section de fonctionnement	
Chap. 74 dotation et participation	
Article 74121 dotation solidarité rurale	+ 9790 €
Article 7411 dotation forfaitaire	+ 974 €
Dépenses section de fonctionnement	
Chap. 023 virement section investissement	+10764 €

Recettes section d'investissement	
Chap. 021	+ 10764 €
Dépenses section d'investissement	
Opération 440 achat Terrain Damon	-500 €
Opération 459 achat aménagement espace de la roche	+ 9831.11 €
	+500 €
Opération 298 fonds de concours isolation	+347 €
Opération 441 achat terrain session	+187 €
Opération 450 fond de concours voirie	+ 398.89 €

M MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°2

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°2.

Approuvé à 12 voix sur 12

4- Arrêt du plan partenarial PPGDLS (Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs)

M le Maire rappelle :

Qu'il s'agit d'un plan établi pour 6 ans et qui a été signé début 2017. Il est possible de le réviser pour plusieurs raisons :

- Extension du territoire de LFA avec l'arrivée des nouvelles communes
- Intégration des maisons France Services
- Système de cotation de logement social avec la conception d'un nouveau document avec de nouvelles règles pour faciliter les demandeurs de logements (site BIENVEO.fr).

Ce plan a été validé lors d'une délibération en conseil communautaire et il doit ensuite être validé par chaque commune pour être finalement approuvé par le Conseil communautaire.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le PPGDLS.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.
Approuvé à 12 voix sur 12.**

5- Signature convention assistance juridique LFA

M le Maire rappelle :

Le bail pour les locaux actuels du commerce s'est terminé le 30 juin 2021.

Un nouveau bail doit être envisagé. Ce dernier doit être adapté à la situation particulière que sont les travaux envisagés pour la rénovation et extension du commerce et de l'auberge.

Pour ce faire, M. le Maire a contacté le service juridique de LFA qui donne un conseil gratuit une fois dans le mandat.

Afin d'être assisté dans les démarches d'établissement de baux, M. le Maire propose d'avoir accès à cette assistance juridique. Pour établir les prochains baux, ce service propose une mission sur 6 h à 71 €/h. Une délibération et la signature d'une convention sont nécessaires à chaque demande d'assistance.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de cette convention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention.

Approuvé à 12 voix sur 12.

6- Reconduction du bail commercial

Monsieur le Maire rappelle que le bail commercial avec MME POMMIER s'est terminé le 30 juin, le premier bail datant de 2012 suivi d'un avenant en 2015 signé par cette dernière. Il convient donc de consentir un ou plusieurs contrats pour le local actuel, pour le local intermédiaire et pour le local neuf.

Il est débattu sur ce bail, mais compte tenu de l'incertitude juridique sur les baux à conclure, aucune délibération n'est faite. Un conseil extraordinaire sera peut-être envisagé afin de pouvoir délibérer à ce sujet.

L'Assemblée délibérante en est d'accord.

7- Choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire a eu un entretien avec les architectes qui indiquent l'obligation d'avoir un bureau de contrôle qui aura la responsabilité de l'ensemble du chantier.

4 demandes de devis ont été adressées, seuls deux retours :

Les deux entreprises ont fait une proposition de contrat scrupuleusement vérifiés dans leur contenu, par le cabinet architectes, ils restent approximativement identiques, c'est le montant qui orientera le choix du

prestataire.

- ALPES CONTROLES pour 8 448 € TTC
- APAVE pour 10 265 € TTC

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la signature de ce contrat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature du contrat avec la société Alpes Contrôle.

Approuvé à 12 voix sur 12.

8- Fonds de concours voirie 2020

M le Maire rappelle :

Il y a eu des travaux exécutés en voie communautaire chemin du Pic antenne MONTSUPT, carrefour chemin du Pic et Chemin des Peyrons pour un montant de 51 467€.

Un fonds de concours de 15398.89€ a été calculé.

Afin que cette somme puisse être versée à LFA par le Trésor Public, il doit y avoir une délibération.

Le fonds de concours à LFA à hauteur de 15 398.89 € doit être validé. En cas de refus, il y a un déficit qui se crée sur l'enveloppe de l'année 2022.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce fond de concours voirie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce fond de concours.

Approuvé à 12 voix sur 12.

Suite de l'ordre du jour :

Infos diverses :

➤ Refonte du réseau PR (chemin de randonnée)

LFA souhaite une harmonisation des chemins de randonnée, pour notamment élaborer un support touristique. Les démarches sont longues. Pour que cela avance plus vite, un contact agissant au sein du CDRP 42 aide gracieusement la commune pour l'élaboration d'un guide. Il va être proposé de se retrouver à la rentrée 2021 pour travailler sur ce réseau et le support qui a déjà été construit. Une commission sera mise en place et une demande sera faite auprès des Hautevillois qui voudront se joindre à ce projet.

Isabelle BRUNEL se joint au conseil municipal....

➤ Incivilités chemin des Salles

Un habitant du chemin des Salles a adressé un courrier en mairie en date du 8 juin, afin d'alerter sur la vitesse excessive des automobilistes. Il est difficile de trouver une solution pérenne et efficace pour limiter la vitesse. La mise en place de dos d'ânes supplémentaires reste onéreuse et engendre des nuisances sonores. Lors des échanges, il est évoqué le principe de voie alternée, voitures et vélos comme expérimenté à Montbrison, qui permet de faire ralentir les voitures. Quelle solution ? M. le Maire prendra attache auprès de la Gendarmerie afin de voir si elle ne peut pas être plus présente.

➤ Installation entreprise sur la commune

M DESHORS a acheté la parcelle (à droite espace scierie).

La société de serrurerie MCN a mis en vente son bâtiment qui va être acquis par un électricien.

Derrière cette parcelle, sur la gauche, il y aurait un compromis de vente signé pour une société de logistique avec dépôt d'un nouveau Permis de construire.

M. le Maire attire l'attention sur le fait que l'état ne souhaite plus de zone artisanale dans les petites communes afin de regrouper les Zones économiques vers les grandes villes, ainsi la zone artisanale de la Roche peut être compromise si le projet ne se réalise pas lors de ce PLUI.

➤ **Dernier conseil d'école**

- ❖ Ce conseil a eu lieu le 24 juin 2021. M. le Maire déplore l'absence de parents (seuls deux étaient présents). Il a été fait un point sur l'année scolaire, le temps périscolaire et entre autre comment faire en sorte qu'il y ait deux personnes pour la surveillance entre 13 h 30 et 14 h. Une solution est tentée sur la fin de l'année : Un des deux agents de la cantine vient pour faciliter la surveillance.
- ❖ Il a été également demandé par des familles, l'accueil à 13 h 30 des enfants.
- ❖ La rentrée prochaine se fera avec **146** enfants répartis sur 6 classes (doubles), de 24 et 25 élèves par classe.
- ❖ Le corps enseignant abandonne, pour la prochaine année, le projet d'un voyage (annulé deux années de suite). Elle pense organiser de nouveau un projet musique.

Un sondage a été adressé aux familles pour :

- Accueil des enfants à 13 h 30 ;
- Aide aux devoirs les soirs ;

48 familles ont répondu, soit 60 % favorables pour une aide aux devoirs et 40 % pour un accueil à 13 h 30.

L'idée de solliciter l'AVS pourrait être une piste.

- **Salle des fêtes** : Une demande a été faite pour l'association ZEN GALPE pour une occupation de la salle des fêtes pour une répétition le 13 juin 2021. L'autorisation a été donnée.

Tour de table :

- **Finances** : une commission aura lieu courant septembre pour faire le point sur les propositions de prêts dans le cadre du futur projet, les subventions et les mécènes, et le montant des subventions des associations.
- **Animation** : la cabine à livres a été terminée avec le CMJ.
- **Fleurissement** : il y a 14 maisons inscrites et 10 enfants ont apporté une œuvre florale, la remise des prix se fera en automne.
- **Communication** : concours de pétanque des Elus de l'arrondissement le 28/8/2021 à BOEN (15 euros / joueur pris en charge par la collectivité).
ILLIWAP 400 abonnés
- **Assemblées générales** : AG du l'Olympique du Forez, en difficulté quant au nombre d'inscriptions, démission du dernier président alors que le club de rugby RMRA fait salle comble.
- **Centre bourg** : retour sur le séminaire qui a eu lieu dans le Morvan à Lormes à propos de la redynamisation centre bourg avec comme thématiques l'habitat, la participation citoyenne et le rôle de l' élu. Un point plus élaboré avec les élus est prévu.
- **Voirie** état des voiries : Au fond du chemin des Cèdres (sur la route qui rejoint St Romain) voir pour une balise ou un ilot.
- **Ambroisie** : une réunion a lieu le 7/7/2021. Toutes les communes voisines ont été contactées aucune ne s'est manifestée. LFA a contacté d'autres hors agglomération. Il y a 3 sites relevés à ST ROMAIN le PUY où il y aurait de l'ambroisie.
- Reprise de **l'enquête participative** pour un tiers lieu : 4 ateliers devraient être animés : cuisine, réparation de vélo, dessin/peinture, jeux de société.
- **SIEL** : renouvellement de la convention d'électricité (votée pour 30 ans). Elle s'arrête en 2023.... Les conditions de renouvellement doivent être signées au 1^{er} Juillet 2021... Il y a eu un gros débat lors de la commission avec une opposition entre les communes rurales et Saint Etienne Métropole.

- Réunion CAPT le 7/7/21 à 19 h pour relecture du Bulletin Municipal avant l'envoi, pour une distribution dans le mois de juillet.
- Spectacle de flamenco **le 1^{er} octobre 2021** à la Salle des fêtes (tarif 5 €/adulte, 1 €/enfant. Le tarif a été décidé lors de la réunion d'adjoints afin de pouvoir faire dans les temps, une demande de subvention.

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 39

**Prochain conseil municipal
Le mardi 7 septembre 2021 à 20h
Lieu à définir**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie
À partir du 14 Juillet 2021.*

Le Maire, Frédéric MILLET

